

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017**

**Date de convocation** : 17 janvier 2017

Le 23 janvier 2017, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**Etaient présents** : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie SALLÉ, Claude LEGUILLON, Marie-Jo PERTUE, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Yannic ROBIN, Nathalie HUBERT, Alain AGATOR.

**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Marie-Claude GUILLOT qui a donné pouvoir à Yannic ROBIN, Christian BONFANTI qui a donné pouvoir à Michel COLAS, Médy COTTET qui a donné pouvoir à Claude LEGUILLON, Alain PHILIPPE

**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : /

Arrivée de Mme Hubert à 20h45

**Secrétaire de séance** : Christophe GOURICHON

**Date de publication** : 25/01/2017

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.

01/2017

**CCAS : DESIGNATION D'UN ELU**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de la conseillère municipale qui a démissionné en septembre dernier.

En effet, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, doit y siéger autant de membres élus que de membres nommés, soit 5 (cinq).

Ainsi, après un vote à mains levées, est élu :

- Alain AGATOR (13 voix)

Arrivée de Mme Hubert à 20h45

02/2017

**ANGERS LOIRE METROPOLE : SERVICE COMMUN DU TECHNICIEN DE SECTEUR : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION**

La Commission des communes de moins de 3000 habitants hors communes nouvelles travaille sur les différentes modalités de coopérations entre les communes d'une part, et, entre les communes membres et la Communauté urbaine.

Afin de répondre à un besoin d'assistance en maîtrise d'ouvrage dans les affaires communales relevant principalement du secteur de la voirie, des espaces verts et des bâtiments, cinq communes, Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint Clément de la Place, Soulaire et Bourg, ont souhaité créer et partager un service répondant à ces missions. A ainsi été créé, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, un service commun des affaires techniques communales pour les différentes étapes liées aux dossiers techniques : programmation, études, suivi. Les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Sarrigné et Soulaines-sur-Aubance ont ensuite intégré ce dispositif et bénéficient des services du technicien de secteur dans le domaine des bâtiments, des espaces verts et de la voirie.

Pour 2017, il est proposé d'élargir à nouveau le service à trois nouvelles communes Béhuard, Saint-Léger-des-Bois et Savennières. Cet élargissement a une incidence sur la composition du service commun qui évoluerait comme suit : un poste de technicien de secteur (à temps plein) au grade de technicien territorial ou équivalent, un rédacteur à 80% équivalent temps plein. Le technicien de secteur interviendra selon un emploi du temps partagé entre chacune des collectivités, tel que la convention le prévoit. La part de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole est égale à 15%.

La mise en œuvre nécessite que les communes adhérentes et Angers Loire Métropole formalisent, par convention, les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de ce service. La convention reprend les dispositions arrêtées et les obligations de l'ensemble des parties.  
Si une convention a déjà été signée, il est proposé l'avenant n°1.

Vu la délibération n° DEL-2012-342 d'Angers Loire Métropole et les délibérations des communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint Clément de la Place, Soulaire et Bourg créant le service commun pour l'année 2013,

Considérant que les communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint Clément de la Place, Soulaire-et-Bourg, Saint Martin du Fouilloux, Sarrigné, Soulaines-sur-Aubance et Angers Loire Métropole souhaitent poursuivre leur coopération relative au service commun des affaires techniques communales créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Considérant que Béhuard, Saint-Léger-des-Bois et Savennières, souhaitent bénéficier de ce service commun,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention relative au service commun de technicien de secteur entre Angers Loire Métropole et les communes de Cantenay-Epinard, Ecuillé, Feneu, Saint Clément de la Place, Soulaire-et-Bourg, Saint Martin du Fouilloux, Sarrigné, Soulaines-sur-Aubance, St Léger-des-Bois, Savennières et Béhuard,
- Approuve la composition du service commun définie comme suit : un équivalent temps plein de technicien de secteur et 80% équivalent temps plein de rédacteur,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

03//2016

### **FINANCES : AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE**

M. le Maire précise à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de régler, avant le vote du budget primitif 2017, les dépenses suivantes :

- |  |                 |              |
|--|-----------------|--------------|
| - Travaux réhabilita° salle communale H. Cortequisse : |                 |              |
| (publicité appel d'offres & architecte PC)             | 4 200,00 € TTC  | (c/21318-84) |
| - Travaux (compétence voirie ALM - INV) :              | 11 100,00 € TTC | (c/458112)   |
| - Travaux (compétence voirie ALM – FONCT) :            | 5 000,00 € TTC  | (c/458111)   |

Il précise que le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser une ouverture de crédits budgétaires spéciale avant le vote du budget primitif, prévue à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales. Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2017.

Appelé à statuer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser une ouverture de crédits spéciale pour le paiement des dépenses ci-dessus énoncées ;
- d'autoriser M. le Maire à les mandater.

04 / 2017

### **VIE ASSOCIATIVE : VOTE DES SUBVENTIONS**


Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal, décide de verser les subventions suivantes :

- |       |          |
|-------|----------|
| - SPA | 382,00 € |
|-------|----------|

-	ACDMS Basket	100,00 €
-	Comice (Ponts de Cé)	100,00 €
-	ACIC	350,00 €
-	A.P.E. Soulaines	600,00 €
-	Association CPG.CATM	100,00 €
-	A.D.M.R. vallée de l'Aubance	972,00 €
-	Ecole de musique (AccorDanse en 2LA)	1 000,00 €
-	Comité de Jumelage	1 300,00 €
-	Fanfare Mozé-Soulaines	500,00 €
-	Comité des Fêtes	800,00 €
-	Société l'Union	200,00 €
-	Œuvre de Cheval et d'Art	1 350,00 €
-	Association Chasseurs Marzelle	150,00 €

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2017.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 24 janvier 2017

Le Maire  
  
 Michel COLAS  
